

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 25 février 2025

Numéro de la délibération : DEL/BC/25/02/34

<p><b>Date Convocation</b> 18/02/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 18/02/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>- en exercice           <b>27</b></p> <p>- présents               <b>17</b></p> <p>- procurations         <b>04</b></p> <p>- absents                <b>06</b></p>	<p>Le 25 Février Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRÉSENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX (arrivée à 20h à partir de la délibération Camping municipal), Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, et Dany HERBRETEAU.</p> <p><b>PROCURATIONS 4</b> : Jean-Marie CAMBRELENG, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU qui ont donné respectivement procuration à Emmanuel MAILLARD, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Yannick RIVALIN.</p> <p><b>ABSENTS 6</b> : Anne-Claude CABILIC, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
--	--

**SYDEV - ACTEE CHENE 4 : AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION**

**Rapporteur : Michel BOURGERY**

Un programme, nommé CEE ACTEE+ (Action des collectivités Territoriales pour l'Efficacité énergétique), est porté par la SASU FNCCR (Structure dédiée au portage de projets, créé par la fédération nationale des collectivités dévolue au services publics locaux en réseau : énergie, cycles de l'eau, déchets, numérique).

Dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 2 qui visait à développer les projets d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics.

Le programme permettra ainsi :

- une aide technique et organisationnelle à destination de collectivités incluant une cellule d'accompagnement composée d'experts, un centre de ressources avec des cahiers des charges-type directement utilisables par les collectivités, des guides, des formations, des MOOC et outils numériques d'analyse ;
- le cofinancement de l'accompagnement et de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments publics des collectivités et de l'éclairage public via des appels à projets ouverts favorisant le recours à des solutions mutualisées, intégrant l'efficacité énergétique et s'inscrivant dans le long terme. Il s'appuiera sur les méthodes et outils déjà développés dans le cadre du programme ACTEE 2.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 31,5 TWh cumac sur la période 2023-2026.

Un appel à candidater a été lancé auprès des intercommunalités (et apparentés). Suite à la réponse à la saison 4 du Fonds « CHÊNE » lancé le 02/05/2024 à destination des bâtiments publics tertiaires des collectivités, le jury a décidé de sélectionner un ensemble de porteurs de projets, sous la coordination du SYDEV, pour un montant de projets de 1,1M€ HT, tel qu'illustré ici (source : SYDEV) :

## Description Candidature SYDEV : ACTEE CHENE 4

### Présentation du groupement

Coordinateur : SYDEV



### Membres :

- Les Sables d'Olonnes Agglomération
- Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- La Roche sur Yon agglomération
- Communauté de Communes Challans-Gois
- Communauté de Communes de Vendée Grand Littoral
- Communauté de Communes des Achards
- Commune de la Roche sur Yon
- Commune de l'Île d'Yeu
- Commune de Saint Jean de Monts
- Commune les Sables d'Olonne
- Commune de Challans

<b>Total dépenses</b>	<b>2 123 970 €HT</b>
<b>Total aides ACTEE</b>	<b>1 108 414 €HT</b>

L'Île d'Yeu s'est intégré au dispositif, en prévoyant la création d'un poste d'économiseur de flux, pour une mission d'une durée de 3 ans (contrat de projet ou contrat de 3 ans), sous réserve que l'appel à candidature soit conclusif.

Les caractéristiques des postes et les modalités de soutien financier seront les suivantes :

- Type de poste : Création ou reconduction CDD
- Nombre de mois : 21
- Coût global (€) : 61 250,00 €  
66% du temps de l'économiseur de flux dédié au bâti scolaire : Non
- Aide sollicitée (€) : 24 500,00 €

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le C**  
**(21 POUR) :**

- **APPROUVE** le projet de convention tripartite jointe ;
- **APPROUVE** le principe de création d'un poste d'économiste de flux, sachant que cette création devra être entérinée ultérieurement par une délibération portant modification du tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU